

L'école de A à Z...

Document à conserver par les parents

Edition actualisée

Ecole Pasteur
Chaniers - Maine Allain



7 chemin des Genêts
17610 Chaniers

☎ 05 46 91 10 02

✉ e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr

<http://sites17.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>



Chers parents,

Votre enfant est scolarisé à l'école Pasteur de Chaniers ; c'est avec grand plaisir que l'équipe enseignante l'y accueille.

Vous êtes, en tant que parents, partenaires du système éducatif et nous comptons sur votre collaboration pour que votre enfant tire le meilleur parti de sa scolarité à l'école primaire.

Vous trouverez ci-après quelques renseignements qui, nous le souhaitons, vous seront utiles.

Bonne année scolaire à tous.

Cordialement, l'équipe enseignante,

R. TACNET

S. NOSENZO

C. CABALCE

J. HOUZET-CARDIN

S. LE BLANC



Absences



Si votre enfant est malade et qu'il n'est pas en état pour venir à l'école (fièvre...), merci de nous prévenir de son absence le plus tôt possible en nous téléphonant au **05 46 91 10 02 (message vocal)** ou en nous écrivant un mail à e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr. Vous pouvez **venir chercher les leçons le soir-même** afin que votre enfant ne prenne pas de retard.

Lors de son retour en classe, veuillez compléter le **bulletin d'absence** (situé à la fin du cahier de liaison) et le remettre à l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons que les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes lorsque les enfants les suivent.

S'il s'agit d'une **absence prévisible**, l'enseignant (e) et le directeur doivent en être informés par l'intermédiaire du cahier de liaison. Ces absences seront justifiées lorsqu'il s'agira de permettre à l'élève de bénéficier de certains soins ou rééducations qui ne pourraient l'être de manière opportune à d'autres moments.

Activités Pédagogiques Complémentaires



Les élèves suivent 24 heures d'enseignement hebdomadaire. En complément, chaque enseignant consacre 36 heures (sur l'année) aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves.

Conformément aux nouvelles directives, ces activités porteront sur la maîtrise du langage et la lecture. Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute.

Les enseignants se réunissent au début de chaque période afin de constituer et de se répartir des **groupes d'élèves**. Elles auront lieu **après l'école, de 16h10 à 16h55.**

ASSURANCE



Pour une protection sans faille, vérifiez bien que l'assurance de votre enfant couvre non seulement le risque de dommages qu'il causerait (**garantie Responsabilité civile**) mais aussi de ceux qu'il subirait (**garantie Individuelle accident**). L'assurance est notamment utile dans le cadre des sorties pédagogiques.

Les titulaires d'une police d'assurance multirisque familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

Est-elle obligatoire ?

Pour les activités scolaires obligatoires : l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

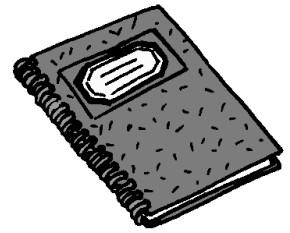
Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) : l'assurance scolaire est obligatoire.

Pour les activités périscolaires : les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

Veillez nous faire parvenir au plus tôt le justificatif d'assurance scolaire pour votre enfant.

C

CAHIER DE LIAISON



Tout au long de l'année scolaire, nous essayons de faciliter la communication entre l'école et les familles.

Le cahier de liaison est l'outil de communication entre l'école et les parents. Nous vous demandons de bien vouloir le **vérifier tous les soirs et de signer les mots** que nous y collons.

En outre, tout au long de l'année scolaire, vous pouvez solliciter une entrevue avec les enseignants ou nous transmettre des informations en utilisant ce cahier de liaison.

CONSEIL D'ÉCOLE (annexe 2)



Le Conseil d'école réunit tous les enseignants du RPI, les parents d'élèves, les représentants des mairies de Chaniers, l'Inspectrice... **trois fois par année scolaire.**

Le Conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur **le fonctionnement de l'école** et sur toutes questions intéressant **la vie de l'école** (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...), il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires, semaine de quatre jours, etc.).

Les parents d'élèves élus en octobre 2020 ont siégé au Conseil d'école au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Ils sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative. Ils sont vos relais aux Conseils d'école. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires.

Pour obtenir plus d'informations sur la place et le rôle des parents à l'école, vous pouvez consulter le site de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/cid46696/les-parents-ecole.html>

Cette année, l'élection des représentants des parents d'élèves aura lieu le **vendredi 8 octobre 2021**. Vous pouvez vous porter candidat **avant le 28 septembre 2021** en nous remettant le coupon (annexe 2). Vous pourrez également voter par correspondance.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE (annexe 1)



Nous sollicitons les parents dans le cadre de la coopérative scolaire. La somme ainsi récoltée apporte un plus à l'école en permettant notamment d'acheter des livres nouveaux pour la bibliothèque, des jeux éducatifs et de s'abonner à des revues enfantines. Elle permet également de financer des sorties ou spectacles payants. Votre participation à la coopérative n'est en aucun cas obligatoire. Elle constitue néanmoins une ressource précieuse pour l'école. Pour cette année scolaire, le montant de la cotisation pour la coopérative scolaire s'élèvera à **16 euros** par enfant.

Veillez remettre l'argent (de préférence un chèque) et le coupon (annexe 1) dans une enveloppe au nom de l'enfant.

Un bilan financier de la coopérative est présenté lors de chaque Conseil d'école.

DIRECTEUR

Chargé de faire le lien entre les différents partenaires éducatifs, le directeur de l'école, M. HOUZET-CARDIN, est joignable :

- par téléphone, 05 46 91 10 02
- par mail, e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr

N'hésitez pas à laisser un message, il sera lu et transmis dans la journée.

Déchargé de cours le jeudi, n'hésitez pas à le contacter si vous avez une question sur le fonctionnement de l'école ou autre.

Il est également possible de demander un rendez-vous avec M. HOUZET-CARDIN, le directeur de l'école.

EFFECTIFS



CE2	23 élèves	Mme Coralie CABALCE
CM1	26 élèves	M. Johan HOUZET-CARDIN (directeur de l'école, complété par Mme Sophie LE BLANC le jeudi)
CM1/CM2	25 élèves	M. Rodolphe TACNET
CM2	26 élèves	M. Sébastien NOSENZO

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Nous vous joignons la **fiche de renseignements** de votre enfant. Elle est pré-remplie avec les informations que vous avez transmises précédemment. Nous vous remercions de rectifier en **rouge** si des informations manquent ou sont erronées. Nous vous joignons également la **fiche des personnes à appeler en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie.**

Merci de bien vouloir nous signaler tout changement en cours d'année (adresse, n° de téléphone...).

HORAIRES



Nous vous informons des horaires de l'école :

- **accueil des élèves dans la cour : 8h30-8h40**
- **classes de M. Nosenzo et M. Tacnet : 8h40-11h45 et 13h15-16h10**
- **classes de Mme Cabalce et M. Houzet-Cardin : 8h45-12h et 13h30-16h10**
- **sortie des classes : 16h10**

Nous vous demandons de respecter ces horaires afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des classes.

Les enfants en retard devront être accompagnés par leurs parents dans les classes.

iNTERPHONE

En application du plan Vigipirate, le portail de la cour et la porte d'entrée sont fermés à clé. Si vous devez venir chercher votre enfant (rendez-vous, maladie...), merci de sonner à l'interphone de la porte d'entrée.





P HOTOS ET INTERNET

(annexe 3)



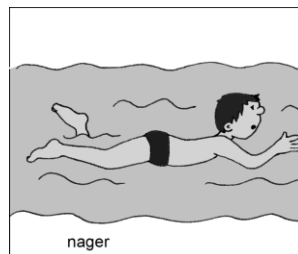
Nous pouvons être amenés à prendre et à utiliser des photos individuelles ou en groupe de vos enfants. Nous avons besoin de votre **autorisation**.

En outre, l'école de votre enfant dispose de son propre **site Internet** (<http://sites17.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>), sur lequel seront exposés des travaux réalisés par les élèves. Loin d'être une simple vitrine, il constituera un outil pédagogique supplémentaire à la disposition des enseignants, permettant de motiver les élèves dans des domaines variés tels que l'expression écrite, la recherche documentaire, ou bien encore la création artistique. Les photos publiées sur le site seront toujours liées à une activité de la classe ou d'un groupe d'élèves. Aucune photo individuelle ne sera utilisée.

Pour pouvoir publier les travaux et/ou les photos de votre enfant sur le site Internet de l'école, et ceci conformément aux lois sur la propriété intellectuelle et le droit à l'image, nous avons besoin de votre autorisation.

Nous vous demandons donc de bien vouloir compléter l'annexe 3 et nous la retourner le plus rapidement possible. Veuillez noter que vous pourrez à tout moment revenir sur votre décision.

PISCINE



Les classes de CM1 et CM1/CM2 iront à la piscine de Saintes tous les lundis du 20 septembre 2021 au 13 décembre 2021 de 10h10 à 10h50.

Nous avons besoin de parents agréés pour nous aider à encadrer ces séances de piscine.

Les agréments se dérouleront courant septembre au Centre Aquarelle à Saintes (pratique + théorie).

L'agrément est valable plusieurs années.

Merci de contacter M. HOUZET-CARDIN, directeur de l'école, si vous êtes intéressés pour nous accompagner à la piscine.

RASED

(Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Les RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes. Elles ont lieu pendant les heures de classe.

Les RASED rassemblent des psychologues de l'Education nationale et des professeurs des écoles spécialisés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'école de l'année dernière est toujours en vigueur.

Un nouveau règlement intérieur sera voté lors du prochain Conseil d'école, en novembre 2021.

RÉUNIONS DE RENTRÉE



Nous vous invitons à participer massivement aux réunions de rentrée, qui vous permettront de rencontrer l'enseignant de votre enfant.

Jeudi 16 septembre à 17h30	réunion avec M. NOSENZO pour la classe de CM2
Vendredi 10 septembre à 17h30	réunion avec M. TACNET pour la classe de CM1/CM2
Mardi 14 septembre à 17h30	réunion avec M. HOUZET-CARDIN et Mme LE BLANC pour la classe de CM1
Lundi 13 septembre à 17h30	réunion avec Mme CABALCE pour la classe de CE2

R_{PC}



L'école Pasteur de Chaniers fonctionne en RPC avec l'école Ronsard de Chaniers. Le RPC est un **Regroupement Pédagogique Communal** qui a été créé en 2020.

De la PS au CE2, les enfants vont à l'école Ronsard de Chaniers. En CE2/CM1/CM2, les enfants vont à l'école Pasteur de Chaniers.

Horaires du car-navette

41 RPI Chaniers - Dompierre/Charente		LMJV
Matin		
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard (1)	7:57
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Mairie	8:09
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard	Mise en Place
		Départ
		8:18
		8:23
CHANIERS	Le Maine Alain - Ecole	Arrivée
	8h40	Départ
		8:30
		8:35
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard - 8h50 (2)	8:45

41 Soir		LMJV
CHANIERS	Le Maine Alain - Ecole (1)	Mise en Place
	16h10	Départ
		16:10
		16:20
CHANIERS	Poste - Ecole Ronsard	Arrivée
	16h25	Départ
		16:30
		16:35
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Mairie	16:44
CHANIERS	Le Maine Alain - Ecole (2)	16:55

(1) Prise en charge du personnel accompagnant.

(2) Retour du personnel accompagnant.



Carte de transport

Pour toute question relative à la carte de transport de votre enfant, consultez le site Internet du transporteur :

<https://www.buss-saintes.com/>

Site Internet de l'école

<http://sites17.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/>

Vous y trouverez des liens et des outils mis en ligne par les enseignants de l'école.

Il a notamment été très utile lors du confinement afin d'assurer la continuité pédagogique.

Il est régulièrement mis à jour, n'hésitez pas à le consulter.

The screenshot shows a web browser window displaying the website for 'Ecole Pasteur de Chaniers'. The browser's address bar shows the URL 'sites17.ac-poitiers.fr/chaniers-pasteur/'. The website has a blue header with the school's logo and name. Below the header, there is a navigation menu with links to 'Accueil', 'Archives 2017 à 2020', 'Vie des écoles', 'Classe de CE2', 'Classe de CM1', 'Classe de CM1/CM2', 'Classe de CM2', 'Infos parents', and 'Revue de presse / Internet'. There is also an 'Agenda' section showing a calendar for July 2021, and a 'Derniers sites' section with links to 'Géo Ado' and 'Sparadrap'. The main content area features an 'Editorial' section with a welcome message, contact information for the director M. HOUZET-CARDIN, a 'Livret de rentrée 2020' download link, and a section for school hours and transport.

Ecole Pasteur de Chaniers

Vous êtes ici : Accueil

- Accueil
- Archives 2017 à 2020
- Vie des écoles
- Classe de CE2
- Classe de CM1
- Classe de CM1/CM2
- Classe de CM2
- Infos parents
- Revue de presse / Internet

Agenda

<< < Juillet 2021 > >>

lu	ma	me	je	ve	sa	di
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

Il n'y a aucun événement à venir pour ce mois dans l'agenda

Derniers sites

- Géo Ado - 23 mars 2011
- Sparadrap - 23 novembre 2009 Mise en ligne

d'informations pour renseigner et préparer les

Editorial

Bienvenue sur le site de l'école Pasteur de Chaniers !

Ecole Pasteur de Chaniers

Directeur : M. HOUZET-CARDIN
e-pma-chaniers@ac-poitiers.fr
05 46 91 10 02

Photo école Pasteur

Livret de rentrée 2020

Retrouvez ici les principales informations concernant le fonctionnement de l'école Pasteur.

livret rentrée 2020
A4

Horaires de l'école Pasteur de Chaniers

lundi/mardi/jeudi/vendredi
8h40-12h et 13h30-16h10

Transport

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Pour ce qui est du temps périscolaire (avant 8h30 et après 16h10), merci de vous rapprocher de **Mme Kitty CHERBONNIER**.

Accueil périscolaire « Les Aventuriers de Pasteur »

Directrice : Mme Kitty CHERBONNIER

Tél : 05 46 91 09 05

lesaventurierspasteur@orange.fr

VACANCES SCOLAIRES



	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.



MENJS - Juin 2021

Quelques conseils aux parents

Vous avez lu les renseignements qui vous permettront de mieux connaître le fonctionnement de l'école. Il vous faut, vous aussi, « réussir sa rentrée ».

En cette période, votre enfant a besoin du soutien de ses parents, de l'intérêt qu'ils portent à son adaptation, des sages conseils qu'ils vont donner et surtout de l'environnement serein qu'ils doivent ménager autour de lui.

Voici quelques conseils qui vous permettront de faciliter son adaptation rapide et positive.

- ⊗ N'hésitez pas à prendre contact avec les professeurs. Vérifiez auprès de ces derniers les informations qui vous paraissent surprenantes.

- ⊗ Consacrez à votre enfant quelques instants pour faire le point de la journée écoulée.

- ⊗ Aidez-le à préparer son sac.

- ⊗ Espacez si nécessaire les séances de télévision, ordinateur...

- ⊗ Pensez que toute information concernant sa santé, sa situation familiale peut intéresser l'école.

- ⊗ Les absences injustifiées sont préjudiciables à votre enfant.

- ⊗ Après une journée d'école, rien de tel qu'une bonne nuit pour récupérer et être en forme le lendemain...